

Placées auprès des secrétaires généraux pour les affaires régionales, en préfecture de région, les plateformes régionales d'appui interministériel à la GRH (PFRH) s'inscrivent dans le dispositif pérenne d'accompagnement de services en matière de GRH dans la fonction publique de l'État.

Leur rôle

Les PFRH mènent des actions d'accompagnement des services et des agents au plan territorial et interministériel. Cette mission se traduit par différents types d'initiative : aide aux mobilités au sein d'un même bassin régional d'emploi (mobilité interministérielle et entre les trois versants de la fonction publique), développement des compétences des agents par la mise en place d'une offre régionale de formation continue transverse, professionnalisation des acteurs de la gestion des ressources humaines, notamment.

Ainsi elles sont chargées de :

- Elaborer un plan interministériel de **gestion prévisionnelle** des ressources humaines de l'Etat en région
- Elaborer le plan régional interministériel de formation transverse en vue de favoriser le développement des compétences des agents publics sur le territoire concerné
- Faciliter la **mobilité** interministérielle et développer les mobilités entre les trois versants de la fonction publique en accompagnant les agents et les services
- Développer et organiser un **marché de l'emploi public local** qui associe les employeurs des trois versants de la fonction publique
- Développer des mutualisations en matière de **formation**, d'action sociale et d'environnement professionnel
- **Accompagner les services de l'Etat**, dans le respect du principe de subsidiarité, en matière de gestion des ressources humaines

Bon à savoir

Les PFRH administrent les bourses régionales interministérielles de l'emploi public (BRIEP) et assurent la promotion des métiers au niveau local.

La publication des postes vacants sur les BRIEP permet d'assurer une visibilité des emplois publics offerts à la mobilité interministérielle, mais également entre les trois versants de la fonction publique.

Quelques chiffres clefs (bilan 2018)

Sur une année, l'activité des PFRH c'est :

- 5 189 stages de formation réalisés, soit 123 429 journées stagiaires : 55 315 agents qui ont pu bénéficier d'une action de formation.
- 98 séminaires, colloques ou ateliers interministériels ou inter-versants de la FP organisés soit 3840 journées stagiaires réalisés pour la professionnalisation des acteurs RH.
- 48 services accompagnés dans le cadre de projets stratégiques.
- 81 services qui ont bénéficié de démarches et de solutions pour améliorer l'organisation du travail.
- 13 PFRH qui ont accompagné individuellement des agents dans le cadre de mobilités non choisies soit 84 agents qui ont ainsi été reçus en entretien.
- 986 entretiens menés dans le cadre d'une mobilité choisie.
- 6 930 agents qui ont participé à des forums régionaux de la mobilité, interministérielle et inter-versants de la fonction publique.



Les PFRH

Le Conseiller Mobilité Carrière

Les ministères ont mis en place des réseaux de conseillers mobilité carrière (CMC) chargés de travailler en synergie avec un ensemble d'acteurs impliqués dans la démarche d'accompagnement des agents dans leur évolution professionnelle.

Le réseau interministériel national des CMC est animé en région par les plateformes régionales d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines (PFRH).

Leur rôle

Conseiller et accompagner les personnels des administrations et établissements publics de l'Etat dans leurs projets et parcours professionnels :

- Accompagner les projets et parcours professionnels des agents
- Constituer des viviers de compétences et de potentiels
- Contribuer à animer le marché de l'emploi public
- Coordonner un réseau professionnel en interne et externe
- Informer et communiquer sur les dispositifs de mobilité et de parcours professionnels

Conseiller et accompagner les services dans le domaine des ressources humaines :

- Contribuer au processus de recrutement
 - Appuyer méthodologiquement les services dans le domaine des ressources humaines
- Les conseillers mobilité-carrière sont des professionnels, spécialistes de l'écoute, du conseil et de l'accompagnement des agents dans leur évolution professionnelle*

Ainsi, parmi un ensemble d'actions proposées par le conseiller mobilité-carrière en termes d'accompagnement des projets et parcours professionnels, ce dernier pourra proposer à divers niveaux d'informations, de conseils et d'accompagnement des services en matière de :

- Recherche de poste ;
- Identification des compétences d'un agent et son transfert possible dans l'exercice de nouvelles fonctions au moyen de formations éventuelles au sein d'une aire de mobilité ;
- Immersion dans de nouveaux cadres de travail, mais aussi d'être en mesure de dresser un certain nombre de diagnostics en matière statutaire, perspectives de carrière ou de conduire des entretiens bilans de carrière.

En animation du marché de l'emploi public local, le conseiller mobilité-carrière peut :

- Identifier sur un bassin d'emploi, les employeurs publics pertinents et leurs interlocuteurs RH.
- Effectuer une veille sur l'état du marché de l'emploi public en lien avec les services RH chargés des questions de gestion prévisionnelle des emplois des effectifs et des compétences (GPEC) et de recrutement, notamment en termes de flux de personnels, d'évolution des missions et des métiers ou d'analyse des bilans sociaux ;
- Représenter son employeur lors des diverses manifestations publiques destinées à promouvoir les logiques de construction de parcours professionnels, d'accompagnement des mobilités ;
- Contribuer à l'alimentation de la bourse d'emploi interne de son employeur en synergie avec les bourses de l'emploi public des 3 versants de la fonction publique ;
- Faire connaître sur le marché de l'emploi public les règles de recrutement de son employeur ;
- Rendre accessible aux agents et aux gestionnaires RH, l'information sur les emplois à pourvoir sur le marché public de l'emploi local.